

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Éléments français au Gabon : fin d'un stage sous-régional dans divers domaines



Photo: DR/L'Union

Photo de famille à la clôture du stage à Libreville.

F.S.L.
Libreville/Gabon

UNE centaine de stagiaires issus du Gabon, du

Cameroun, du Congo, de la République démocratique du Congo et du Tchad ont bouclé tout récemment un stage de deux semaines à Libreville au sein de la base des Éléments

français au Gabon (EFG). Des formations ont été dispensées dans les domaines de la maintenance (pliage des parachutes, maintenance de l'armement, mécanique auto, chaud et froid, maintenance des transmissions, des optiques et des moyens de lutte contre l'incendie), de la logistique (gestion des magasins, soutien pétrolier, gestion des munitions et d'un ordinateur) et du registre tactique et technique (techniques d'intervention des pompiers militaires, tir de combat et médicalisation en milieu hostile).

"La variété des spécialités enseignées montre la richesse et la complexité de notre métier, et la multitude des expertises nécessaires pour être opérationnel (...) Ce moment important de la coopération entre nos armées aura été l'occasion de perfectionner vos compétences techniques et opérationnelles dans des domaines particulièrement variés et fondamentaux pour le succès des opérations", a déclaré à leur endroit le général François-Xavier Mabin, commandant les EFG.

Le clin d'œil de *lybek*



Transports : les régulateurs exigent l'annulation des arrêtés de 2022

AEE
Libreville/Gabon

Le collectif des régulateurs des transporteurs à Libreville a dénoncé, mercredi passé, lors d'une assemblée générale les arrêtés de 2022 pris par la mairie de Libreville. Selon eux, ces textes visent à les précariser. Pour ces derniers, les agents municipaux profitent desdits arrêtés pour les exproprier de leurs sites au profit d'une nouvelle vague de gérants. Réunis au marché de Nzeng-Ayong, autour du président du Syndicat libre des transporteurs terrestres (Syltteg), Jean-Robert Menie, ils ont appelé à l'arbitrage du gouvernement contre ce qu'ils

qualifient de forfaiture. Pour le président du Syltteg, "c'est une activité qui avait été créée de manière spontanée par les jeunes, qui se sont installés à des endroits pour vivre de cette activité. Les arrêtés municipaux avaient pour seul objectif de formaliser et de légaliser une activité qui était déjà existante. Or, nous sommes étonnés que cette année, la mairie de Libreville, sans concertation avec nous, se soit réunie pour se partager les sites, qu'ils ont attribués à des nouvelles structures". Le dirigeant syndical appelle, ni plus ni moins, à l'intervention du chef de l'État pour qu'une solution définitive soit trouvée à ce problème.



Photo: Abel Eyeghe

Vue partielle des régulateurs des transports réunis à Nzeng-Ayong.

JOURNÉE NATIONALE DE LA FEMME : DIMANCHE 17 AVRIL FÉRIÉ, CHÔMÉ ET RÉCUPÉRABLE

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du dimanche 17 avril 2022, marquant la Journée nationale de la Femme, est déclarée fériée, chômée et récupérable sur toute l'étendue du territoire national.

Pâques et lundi de Pâques : les 17 et 18 avril, fériés, chômés et payés

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées des 17 et 18 avril 2022, marquant respectivement Pâques et lundi de Pâques, sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.